

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 MARS 2023

Délibération n°2023-03-10

L'an deux mille vingt-trois et le 2 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 33
- Date de la convocation : 23 février 2023

Objet : Cuisine centrale - Avenant au marché de construction de la cuisine centrale : Lot 10 Cloisonnements et portes cuisines

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>), M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023_03_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023

M. le Président explique que dans le cadre du chantier de reprise du carrelage, les plinthes PVC prévues en remplacement des plinthes carrelage ne peuvent pas être posées sur tous les supports. Il y a donc lieu de procéder à une moins-value pour l'entreprise SOPROMECCO.

- Montant HT : 110 000 €
- Montant TTC : 132 000 €

Avenant 1 : Plus-value : Dépose et reposes de portes, remplacement d'habillages inox... et Moins-value : certaines prestations n'ont pas été réalisées.

- Montant HT : 11 131.02 €
- Montant TTC : 13 357.22 €

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 121 131.02 €
- Montant TTC : 145 357.22 €

Avenant 2 : remplacement des plinthes carrelage par des plinthes PVC :

- Montant HT : 7 836.40 €
- Montant TTC : 9 403.68 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 128 967.42 €
- Montant TTC : 154 760.90 €

Avenant 3 :

- Montant HT : - 240.24 €
- Montant TTC : - 288.29 €
- % d'écart introduit par l'avenant (sur marché initial avec avenant 1, 2 et 3 cumulés) : 17.02 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 128 727.18 €
- Montant TTC : 154 472.61 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve cet avenant,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042 24420695-20230302-2023_03_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023